



**PRÉFET  
DE L'AVEYRON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Rodez, le 30 mai 2023

**SERVICE BIODIVERSITÉ, EAU ET FORÊT**

Unité milieux naturels biodiversité et forêt

Affaire suivie par : Philippe PECH

Tél : 05 65 73 50 93

Mél : ddt-seb-chasse@aveyron.gouv.fr

N/Réf. : D/SBEF/23/248

Motif de la décision

**Objet : Arrêté préfectoral précisant les conditions de piégeage des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts où la présence de la loutre et du castor d'Eurasie (espèces protégées) est avérée pour la saison 2023-2024**

Dans la mesure où aucun avis n'a été émis lors de la consultation publique, l'arrêté préfectoral précisant les conditions de piégeage des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts où la présence de la loutre et du castor d'Eurasie (espèces protégées) est avérée, mis à la consultation du public n'est pas modifié.

Sont mis à disposition :

- l'arrêté préfectoral signé,
- la synthèse des observations du public.